

plus vite la revision du tarif qu'il ne donne l'autonomie provinciale, il faudra bien se résigner à attendre trois années et même davantage pour l'avoir. La population du Nord-Ouest, M. l'Orateur, a les mêmes droits que celle des anciennes provinces à se gouverner elle-même. D'après le recensement et d'après les calculs que l'on a faits du nombre de colons qui sont entrés dans les Territoires l'année dernière, la population doit en être aujourd'hui de 350,000 âmes et je n'ai aucun doute que vers le milieu de l'été elle aura atteint 400,000. Pourquoi alors n'accorderait-on pas à cette population le droit de se gouverner elle-même ? Pourquoi n'aurait-elle pas le droit d'administrer elle-même son domaine, ses terres et ses mines, comme les provinces de l'est de la Confédération ? Pourquoi la population des territoires n'aurait-elle pas le droit de faire des emprunts si elle le juge à propos pour aider à la construction des chemins de fer dont elle a besoin. Le chemin que le gouvernement propose de construire est une simple ligne traversant le continent, et un chemin de ce genre ne peut être de grande utilité aux Territoires ni suffire à leurs besoins si l'on ne construit pas en même temps un nombre suffisant d'embranchements. La population de ces territoires sait très bien ce dont elle a besoin en fait de chemin de fer, et si la province de l'Île du Prince-Edouard ou de la Colombie Anglaise qui sont de petites provinces, ou encore les provinces maritimes, ont droit d'administrer elles-mêmes leurs terres et leurs mines ; si elles ont le droit de s'endetter pour faire des chemins de fer ou autres améliorations publiques nécessaires, pourquoi une population de 400,000 âmes dans les Territoires n'aurait-elle pas le même droit ? En vertu de quels principes, pour quelle raison le lui refuse-t-on ? La législature des Territoires ne possède pas présentement le droit d'accorder une charte de chemin de fer ; elle n'administre ni ses terres, ni ses mines ; elle n'a pas le pouvoir d'emprunter ; elle ne peut accorder aucune charte, pas même aux compagnies manufacturières, de transport, de télégraphe ou d'irrigation ; c'est ce qu'a dit le premier ministre des Territoires du Nord-Ouest, et je crois qu'il dit la vérité. Il y a longtemps que le gouvernement a cette question à l'étude, mais il ne l'a pas jugée digne d'une simple mention dans ce dernier discours du Trône, bien que trois ans se soient écoulés depuis que le ministre de l'Intérieur a dit que le gouvernement s'occuperait de la question sans délai. Lorsque l'honorable député de Marquette, M. l'Orateur, citait à la session dernière, l'opinion de l'honorable premier ministre qui disait qu'il devra s'écouler encore plusieurs années avant que les Territoires obtiennent l'autonomie provinciale complète, l'honorable ministre de l'Intérieur manifestait son approbation de ces paroles en invitant la Chambre à les écouter. D'un autre côté le ministre des Finances (l'honorable M. Fielding) nous a donné à compren-

M. BORDEN (Halifax).

dre—autant cependant qu'il est possible de comprendre ce qu'il veut dire quand il parle—que le gouvernement s'occuperait de cette question pendant la présente session. On regardait alors les élections générales comme imminentes, mais je ne sais pas si c'est la perspective des élections qui a provoqué cette déclaration. Dans tous les cas on nous donne le spectacle que pendant que d'un côté on cite les paroles de l'honorable premier ministre en faveur d'un délai de plusieurs années avant d'accorder l'autonomie provinciale aux Territoires, de l'autre on cite les déclarations de l'honorable ministre des Finances disant tout le contraire. J'avais cru, M. l'Orateur, que l'autonomie provinciale aurait mérité une mention dans le discours du Trône, mais il se peut que j'aie mal interprété la politique du gouvernement à propos de cette question. Examinons donc pendant quelques instants qu'elle a été l'attitude de l'honorable ministre de l'Intérieur. L'année dernière j'ai déclaré dans cette Chambre que la population des Territoires devrait avoir l'administration de ses terres et de ses mines, et j'ai apporté plusieurs raisons pour lesquelles les Territoires ne devraient pas rester plus longtemps en tutelle et continuer à être tenus en lisière par le gouvernement fédéral. J'ai indiqué certaines sauvegardes que le gouvernement pourrait prendre dans l'intérêt public lorsqu'il accordera l'autonomie complète aux Territoires.

S'il fallait quelque chose pour rendre plus évident que le gouvernement n'entend pas donner à ces territoires la même autonomie qu'aux plus anciennes provinces, on le trouverait dans les paroles dont l'honorable ministre de l'Intérieur s'est servi l'an dernier en discutant le projet du Transcontinental. Il a alors prétendu que cette entreprise ne coûterait rien à la population, puisque la vente de certains terrains des Territoires du Nord-Ouest, non réservés pour des colons, ferait plus qu'en compenser le prix total. Pour éviter toute erreur, je citerai ses paroles mêmes, qu'on trouve à la page 8931 des "Débats".

Sur ces 50,000,000 d'acres, divisés en sections impaires—les sections paires seront réservées aux colons—il y en a 20,000,000 ou 25,000,000 qui sont tellement éloignées de toutes voies de communications, qu'elles n'ont absolument aucune valeur monétaire. Je suis convaincu que dix ans après que ce chemin sera terminé, 20,000,000 d'acres de terre qui appartiennent aujourd'hui au gouvernement, auront acquis une valeur d'au moins \$3 l'acre. Il ne peut pas y avoir de doute à ce sujet. La chose est déjà arrivée et elle se produira certainement encore. J'ai tenu à donner ces explications, pour faire voir que ce chemin de fer, loin de coûter quelque chose au pays, augmentera la valeur des propriétés de l'Etat dans une proportion suffisante pour payer quatre fois le coût du chemin.

A ce même propos il nous annonce qu'il entend soumettre à la Chambre un projet de loi concernant la vente de ces terres. Son intention bien évidente était